

COMMUNIQUE DE PRESSE



10 juillet 1987-10 juillet 2017

30 ans d'actions et de progrès pour l'emploi des personnes handicapées. Il y a aujourd'hui 30 ans, le 10 juillet 1987, à l'initiative de Philippe Seguin, le Parlement adoptait la loi créant l'Obligation d'emploi des personnes en situation de handicap et créait l'Agefiph. Une mission : le développement de l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé.

30 ans après l'Agefiph affiche de beaux résultats. Aujourd'hui, par exemple, le nombre d'entreprises ne répondant à l'obligation que par la contribution financière baisse régulièrement, il n'est plus que de 9 %. Le taux d'emploi de personnes handicapées dans les entreprises concernées progresse régulièrement, le taux d'emploi direct se situe à 3,3% et le taux global à 4%, même s'il reste encore éloigné des 6 % affichés par la loi. Le nombre de travailleurs handicapés en emploi a par ailleurs augmenté d'environ 30 % entre 2011 et 2015.

Toutefois, face aux enjeux majeurs et défis de l'emploi des personnes handicapées, alors que le taux de chômage des personnes handicapées reste deux fois supérieur au tout public, l'Agefiph se veut force de proposition. C'est pourquoi, il y a quelques mois, sous l'impulsion de sa présidente, Anne Baltazar, l'Agefiph a développé une stratégie volontariste et novatrice au service de quatre ambitions pour rendre l'Agefiph « *plus lisible, plus visible et plus performante* » et pour mieux démontrer sa qualité d'acteur incontournable de la politique de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Cette stratégie vise à préparer l'avenir, à installer l'action de l'Agefiph dans le temps et à lever les obstacles qui freinent encore l'emploi pérenne des personnes handicapées et leur meilleure inclusion dans la société.

Le 3 octobre prochain, l'Agefiph invite ses partenaires et les acteurs agissant en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap à une convention nationale pour découvrir les ambitions de l'Agefiph et débattre sur les enjeux de l'insertion et du maintien des personnes handicapées dans l'emploi.

Le plan stratégique de l'Agefiph, est entré, pour partie, dans sa phase de déploiement. Il aboutira notamment à une simplification de la structure de l'offre d'intervention de l'Agefiph Cette offre sera progressivement mise en œuvre au printemps 2018. Cela concerne notamment l'insertion et le maintien dans l'emploi, le soutien aux dispositifs de formation et la mobilisation du monde économique et social.

L'Agefiph souhaite faire de son offre d'intervention un facteur de sécurisation des parcours professionnels des personnes handicapées, en permettant un meilleur accompagnement des transitions professionnelles et en faisant de la formation des personnes handicapées un véritable levier du parcours professionnel.

Elle recompose une véritable offre de service, socle pour informer / conseiller / outiller / accompagner l'ensemble des entreprises, tout en renforçant de manière spécifique ses dispositifs pour les TPE-PME.

Ces trente dernières années, de nombreuses initiatives, pour convaincre les employeurs et les salariés, trouver les solutions, créer les outils, concevoir les aides les plus adaptées ont été expérimentées et mises en œuvre par l'Agefiph et ses délégations régionales. Le handicap, par les questions qu'il pose et les solutions qu'il appelle, a souvent été à l'avant-poste d'innovations technologiques et sociales qui influencent la vie quotidienne et les mentalités. C'est dans ce sillage que l'Agefiph construit son évolution.

CONTACTS PRESSE :

Ghislaine Cristofolletti – g-cristofolletti@agefiph.asso.fr – 06.21.65.41.96

Meanings-Boris Cavaglione – boris.cavaglione@meanings.fr – 01.45.49.31.33

QU'EST-CE QUE L'AGEFIPH ?

*L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) instituée par la loi du 10 juillet 1987 élabore et finance un panel d'aides et de services en direction des personnes handicapées, des employeurs et des professionnels de l'insertion. Son implication auprès d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse lui confèrent une expertise et un rôle de développeur reconnu. **En 2016, l'Agefiph a engagé 212 570 interventions en faveur des personnes handicapées et 110 390 interventions en direction des entreprises.***

